

Délibérations du conseil municipal du 23/09/2022

- Pouvoir donné à M le Maire pour l'acquisition d'un bien immobilier route de Cabrillac
- Subvention exceptionnelle au collège de Mur-de-Barrez
- Eclairage public - modification des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public
- Dénomination de l'espace de jeux pour enfants de la Prade
- Modification tarif de location de la salle coworking
- Location de la salle des fêtes pendant la période hivernale
- Plan de financement de la maison Riom subvention Leader
- Décision modificative n°1 du budget principal
- Décision modificative n°1 du budget assainissement